



INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

Se former avec l'IFET

Créé par l'Assemblée des départements de France
et agréé par le ministère de l'Intérieur,
l'IFET propose aux élus locaux des formations
adaptées au développement des compétences
des acteurs territoriaux.



*« ... Échange, le dialogue, les informations données de façon claire et précise :
l'efficacité dans la décontraction... »*

La formation des élus

L'exercice des mandats locaux est rendu de plus en plus difficile par la complexité des techniques et l'évolution constante des réglementations. Or, dans un contexte où les élus locaux engagent de plus en plus leur responsabilité, la question de la formation des élus et celle de leurs collaborateurs prend une nouvelle dimension.

Dans l'exercice de leurs compétences, la formation les aide à accroître leur efficacité de la gestion locale, dans le respect de l'indépendance des acteurs locaux.

Le droit individuel des élus à la formation (loi n°92-108 du 3 février 1992) permet aux collectivités de prendre en charge leurs dépenses de formation dès que l'organisme est agréé par le ministère de l'Intérieur. Depuis 1993, date de sa création, l'IFET a reçu cet agrément qui lui est depuis lors constamment renouvelé.

Pour les collaborateurs, l'IFET est également agréé comme organisme de formation professionnelle.



« ...Un stage en trois mots : convivialité, simplicité, efficacité... »

> Les compétences personnelles

COMMUNICATION

- Improviser en toutes circonstances
- S'exprimer et convaincre
- Entraînement au débat contradictoire
- Entraînement à l'interview radio-TV
- Élaborer une stratégie de communication
- Gérer et développer ses relations avec la presse
- Développer un argumentaire de mandat
- ...

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL DE L'ÉLU

- Présider, animer et faire aboutir les travaux d'une commission
- De la prise de décision à son évaluation
- La conduite de projet
- Détection et gestion des conflits

e-COMMUNICATION

- La responsabilité juridique de l'élu et Internet
- Les outils du web pour les élus
- Créer, animer un blog

> Les compétences institutionnelles locales

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

- Les réformes d'actualité
- Le fonctionnement des collectivités
- Les relations entre les collectivités
- Le fonctionnement des institutions parlementaires françaises
- Le fonctionnement de la Communauté européenne
- ...

SOCIAL

- Enfance, handicap, dépendance...
- Les politiques sociales départementales, rôle et responsabilités des élus
- Les enjeux sociaux
- ...

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Programmes territoriaux de développement durable
- Plan climat énergie territorial
- ...

ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES : ENJEUX ET COÛTS

FINANCES

- Les réformes en cours
- La fiscalité locale
- Le budget du Département
- La gestion financière locale
- La loi de finances
- ...

JURIDIQUE

- Les principaux risques juridiques liés à la fonction d'élu
- Élection : financement, communication et contentieux
- Commandes publiques et marchés publics
- La mutualisation entre services
- Le statut de l'élu
- ...

LES SDIS

- Enjeux et perspectives
- Fonctionnement et financement
- Outils juridiques de la mutualisation SDIS/CG
- Le statut des sapeurs pompiers
- ...

L'IFET est votre institut. Chaque stagiaire devient adhérent et partie prenante de l'Association. L'IFET est présidé par un Président de Conseil général et administré par des conseillers généraux.

Depuis 1993, l'IFET élabore des modules de formation adaptés aux élus des collectivités et plus spécialement aux conseillers généraux.

L'IFET vous propose tous les semestres un calendrier de formations à Paris et répond à toute demande de formation spécifique d'une collectivité territoriale sur son territoire.

Les formations de l'IFET sont également ouvertes aux collaborateurs des élus et des collectivités.

L'IFET exerce son activité en toute indépendance politique, dans le cadre de la loi sur la formation des élus territoriaux.

L'IFET s'appuie sur un réseau de correspondants-formation dans les conseils généraux.

Votre collectivité peut faire de l'IFET un partenaire privilégié pour la formation des élus en adhérant à l'Institut.

Accompagnement personnalisé

En complément de certaines formations, l'IFET vous propose un accompagnement individuel pour optimiser vos atouts et développer vos potentiels dans l'exercice quotidien de vos responsabilités.

Outre les apports de connaissances, chaque formation favorise un large échange d'expériences entre les participants.

Au sein de votre collectivité ou à l'IFET

- > des formations sur mesure,
- > des programmes adaptés à vos besoins,
- > une approche personnalisée.

Concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques toujours plus adaptées aux besoins des citoyens, telle est la mission des élus locaux.

Dans un contexte marqué par une complexité croissante des réglementations et un environnement de plus en plus contraignant, la formation des élus est une garantie pour l'exercice de leur mission et un gage d'efficacité de leur action.

L'IFET s'est donné comme objectif de répondre au mieux à ces besoins de formation en recentrant ses interventions autour des thèmes de la proximité et de la solidarité qui constituent le cœur de métier des collectivités locales.

Jean-Yves GOUTTEBEL
président de l'IFET,
président du Conseil général du Puy-de-Dôme



IFET : 50, rue d'Assas – 75006 Paris

- Téléphone : 01 53 63 46 50
- Télécopie : 01 45 49 60 21
- e-mail : ifet@departement.org

Déclaration d'existence : 11 75 22043 75
• SIRET : 403 805 898 000 18 • Code APE : 9499 Z

Agréé par le ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux.